

OFFICE DES CEREALES
APPEL D'OFFRES N° 24/2025
TUNEPS 20251003080

**CONCEPTION ET EXECUTION D'UNE UNITE DE TARARAGE, TRAITEMENT ET
CONDITIONNEMENT DES SEMENCES DES PRODUITS CEREALIERES**

L'Office des Céréales se propose de lancer un appel d'Offres en lot unique, ayant pour objet la conception, la réalisation, la fourniture des équipements, ainsi que les essais et la mise en ordre de service d'une unité de tararage, de traitement et de conditionnement des semences des produits céréaliers.

Les soumissionnaires agréés, inscrits au système TUNEPS et qui sont intéressés, sont invités à retirer le cahier des charges gratuitement auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés de l'Office, 30 Rue Alain Savary Tunis **ou** du site www.tuneys.tn **ou** du site www.marchespublics.gov.tn **ou** du site www.oc.com.tn .

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales exclusivement par le système TUNEPS.

Seulement la caution bancaire provisoire (**l'original d'un montant de 100 mille dinars ou équivalent en devises**) et **l'original** de l'extrait de registre de commerce (**pour les soumissionnaires résidents**) doivent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom de la Présidente Directrice Générale de l'Office des Céréales 30 Rue Alain Savary BP N° 173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 24/2025 :

Conception et Exécution d'une unité de tararage, traitement et conditionnement des semences.

La date limite pour la réception des offres est fixée au **24 NOVEMBRE 2025 à 12 H 00**.

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite fixée pour la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **24 NOVEMBRE 2025 à 15 H 00** à la salle de réunion au 1er étage au siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signée de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

**Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) ou hors ligne
ou ne contient pas la caution bancaire provisoire et/ou la soumission, sera rejetée.**